

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX... BUREAU: RUE NEUVE, 17... Samedis, dimanches et fêtes, 15 centimes.

ALFRED REBOUX... BUREAU: RUE NEUVE, 17... Samedis, dimanches et fêtes, 15 centimes.

BOURSE DE PARIS (27 JANV. 1881) Table with columns for various securities and their prices.

BULLETIN DU JOUR... La Chambre a repris hier la discussion de la loi concernant la liberté de la presse.

LA POPULARITE DE M. GAMBETTA... L'Intransigeant vient de recevoir la communication suivante, au sujet du fameux banquet qui devait, d'après les feuilles opportunistes, être offert par les typographes à M. Gambetta.

Paris, 26 janvier 1881... La chambre syndicale typographique parisienne, fondée en 1839, dont le siège est rue de Savoie, 15, s'est émue de l'annonce d'un banquet offert, à-t-on dit, à M. Gambetta par les cinq mille typographes de Paris.

Paris, 26 janvier 1881... La chambre syndicale typographique parisienne, fondée en 1839, dont le siège est rue de Savoie, 15, s'est émue de l'annonce d'un banquet offert, à-t-on dit, à M. Gambetta par les cinq mille typographes de Paris.

Paris, 26 janvier 1881... La chambre syndicale typographique parisienne, fondée en 1839, dont le siège est rue de Savoie, 15, s'est émue de l'annonce d'un banquet offert, à-t-on dit, à M. Gambetta par les cinq mille typographes de Paris.

Paris, 26 janvier 1881... La chambre syndicale typographique parisienne, fondée en 1839, dont le siège est rue de Savoie, 15, s'est émue de l'annonce d'un banquet offert, à-t-on dit, à M. Gambetta par les cinq mille typographes de Paris.

Paris, 26 janvier 1881... La chambre syndicale typographique parisienne, fondée en 1839, dont le siège est rue de Savoie, 15, s'est émue de l'annonce d'un banquet offert, à-t-on dit, à M. Gambetta par les cinq mille typographes de Paris.

Paris, 26 janvier 1881... La chambre syndicale typographique parisienne, fondée en 1839, dont le siège est rue de Savoie, 15, s'est émue de l'annonce d'un banquet offert, à-t-on dit, à M. Gambetta par les cinq mille typographes de Paris.

Paris, 26 janvier 1881... La chambre syndicale typographique parisienne, fondée en 1839, dont le siège est rue de Savoie, 15, s'est émue de l'annonce d'un banquet offert, à-t-on dit, à M. Gambetta par les cinq mille typographes de Paris.

Le juge Fitzgerald aurait pu contraindre les jurés à demeurer enfermés dans la chambre des délibérations jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à un verdict libre et unanime.

Dans de telles conditions, le succès relatif obtenu par M. Gladstone, qui, après vingt-deux heures de discussion, a amené la Chambre à inscrire en tête de son ordre du jour le bill relatif à la sécurité des personnes et des propriétés en Irlande, a fort peu d'importance.

L'adoption du bill présenté par M. Forster ne servirait à rien, puis que le gouvernement ne doit pas trouver de juges pour condamner les agitateurs qu'il serait autorisé à faire arrêter.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la vaccination est favorable au projet proposé par une répression plus énergique que celle qui est demandée la loi nouvelle.

FEUILLETON DU 29 JANVIER

— 43 —

LES RIVALITES

PAR ARMAND LAPORTE

M. et madame Laroche se promenaient dans leur jardin... Ah! madame, dit Hervey en s'adressant à la femme de son ami, combien vous avez été bonne, délicate et dévouée.

— La vérité, madame... M. Laroche prit la parole... C'est à la fois un roman et un drame que tout cela.

cette jeune fille — tranquillisiez-vous, elle vous aime il se dégage de ce que vous venez de nous apprendre trois choses.

tromper radicalement sur la portée de ses dernières paroles... Pour moi elles s'adressaient à Prosper Malicorne et non à vous.

pour ternir la réputation de mademoiselle Debry afin de vous éloigner d'elle, de même Jean Malicorne a dû faire agir les gens à sa dévotion pour vous perdre dans l'esprit de sa pupille.

odieuse imputation dont son cœur souffrirait... — Oui, vous avez raison, mon ami, répondit Hervey, et je vous demande pardon.